

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU DE LA REUNION DES DIRECTEURS DU JEUDI 9 AVRIL 2015</b></p>
---

Présents :

Mmes/Mrs : BERGEON Vincent (CIVRB) - BOURJADE Jean (INTER BEAUJOLAIS) - BOVA Fabien (CIVB) - DEMONTE Marie (Inter Vins Sud-Est) - FLOCH Claire (Pineau des Charentes) - FRANJUS-GUIGUES Dorothée (CNIV) - IMBERTI Marie-Henriette (CNIV) - MILLO François (CIVP) - PIGNOL Arnaud (INTER RHONE) - VEZIEN Jean-Louis (CIVA) – AGOSTINI Jérôme (CNIV).

**1. Gestion du potentiel de production**

Marie-Henriette IMBERTI présente les travaux des groupes de travail sur la gestion du potentiel de production des 28 janvier, 18 février et 12 mars dernier. Elle rappelle notamment que le nouveau dispositif de gestion du potentiel de production a vocation à s'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, sur un pourcentage limité de surfaces au niveau national (1 %) et à tous les segments (AOP, IGP et VSIG). Les cas de restrictions possibles sont limités, au niveau régional et par segment, à la condition de démontrer un risque de surproduction ou de dévalorisation des Indications Géographiques. La gouvernance concerne un niveau régional (ODG/Interprofessions) et national (CS vins de FranceAgriMer, CN INAO et arrêté ministériel).

L'avis des Interprofessions qui peut être annuel ou pluriannuel (sans dépasser trois ans) doit être motivé sur le fondement de données économiques précises et objectives et porter sur le risque de surproduction ou de dévalorisation :

- Le risque de surproduction impose de comparer la capacité de mise en marché et la demande, en l'analysant sur le moyen et le long terme (au travers d'un « business plan »). Ce pilotage nécessite une volonté professionnelle et que chaque interprofession construise un système adapté à ses besoins et ses spécificités.
- Le risque de dévalorisation d'une Indication Géographique et de détournement de notoriété ne paraît pas justifiable économiquement à la plantation. C'est plutôt, a priori, une problématique de commercialisation.

De nombreuses questions se posent : Quel est le rôle des CRINAO ? L'avis de FranceAgriMer et de l'INAO sont-ils au même niveau ou à un niveau différent ? Comment sont pris en compte les avis des Interprofessions, notamment par l'INAO ?

Il est également constaté que ce qui mobilise aujourd'hui le vignoble est la période de transition (droits en portefeuille/nouveaux droits) et l'étanchéité entre les segments, deux sujets qui ne relèvent pas de l'avis économique des Interprofessions évoqué ci-dessus.

Par conséquent, les Directeurs, reprenant les conclusions du groupe de travail, proposent au Conseil Exécutif :

- La réalisation d'une cartographie de la capacité d'extension nette et réelle de la zone délimitée en Indication Géographique à calculer par zone d'Appellation (travail plutôt pressenti en interne par les Interprofessions),
- La réalisation, par un cabinet extérieur, d'une étude juridique approfondie au regard des textes européens et français pour chaque cas identifié et avéré de risque de dévalorisation. Cette dernière devra être précédée de la clarification de la notion de détournement de notoriété et de perte du pouvoir attractif, du caractère virtuel du préjudice et de l'encadrement des restrictions au droit de propriété.

## **2. Point sur le dossier 'Dépérissement du vignoble'**

Le lendemain de la réunion des Directeurs (vendredi 10 avril 2015) a été envoyé le supplément des Echos du CNIV sur le sujet. Il est rappelé qu'il a vocation à être très largement relayé par les Interprofessions vers l'ensemble de leurs ressortissants et de leurs interlocuteurs.

L'avancée du dossier se poursuit dans la mesure où le Comité de pilotage a rappelé au prestataire que l'utilisation des diagnostics sociaux-économiques était au service de l'inventaire et des propositions de recherche, et les comités techniques se suivent.

Les Directeurs proposent que soient validées par le Conseil Exécutif les orientations proposées pour la journée de séminaire du 22 juillet prochain. Il est également proposé que le « Save the date » soit envoyé à la suite de la réunion du Conseil.

La journée du 22 juillet, extrêmement importante, doit être l'occasion de restituer l'étude et de valider les orientations pour la constitution du programme d'actions qui constitue la deuxième partie de l'étude (tranche conditionnelle), sous forme de table ronde.

Sont prévus environ 150 participants : seront invités les professionnels et les administratifs des Interprofessions et des Organisations professionnelles, les Administrations concernées (FranceAgriMer, ministères et institutions publiques), les professionnels de la recherche (à définir précisément) et les institutions européennes. Se pose la question des partenaires européens dans la mesure où leur identification est difficile, mais néanmoins nécessaire. En effet, lors de la réunion avec Monsieur Plewa (DG Agri), il a été validé la possibilité d'accéder à des programmes européens.

Il est important qu'il y ait une très forte présence professionnelle afin de justifier le consensus de filière sur les éléments présentés.

La presse ne sera pas invitée à la journée. En revanche, un point presse aura lieu à la fin du séminaire pour apporter aux journalistes les différents éléments conclusifs.

Le financement de cette journée est pris en charge par le CNIV sur la quote-part de sa participation à l'étude.

Par ailleurs, une information est faite aux Directeurs sur une nouvelle initiative concernant les maladies du bois et une approche biologique de la lutte avec un budget de quatre millions d'euros, et sur les travaux mis en œuvre par la société Hennessy. S'il est important d'y participer pour pouvoir intervenir dans le déroulé de ces études, elles seront intégrées dans l'étude générale puisque les sujets déjà traités seront probablement écartés du programme de recherche à venir.

### **3. Point sur les travaux de la Commission Economie**

Marie-Henriette IMBERTI présente aux Directeurs les avancées des travaux actuels de la Commission Economie, à leur demande expresse.

Concernant l'export, leur sont expliquées les objectifs, les pays suivis et les sources utilisées des données de cadrage et des données de marché.

Sur le territoire national, leur est présentée l'étude des circuits de grande distribution et du hard discount, du suivi de la consommation à domicile, du circuit CHR et des cavistes et de la vente de vins sur internet.

La nécessité du lancement rapide de l'étude caviste a conduit les Directeurs à échanger sur son financement, et par voie de conséquence, sur le champ des études et panels financés de manière partagée (par part virile) ou mutualisée (sur une grille qui date de 2005). Ces échanges ont lieu dans un contexte où la question des financements publics de ces outils par FranceAgriMer est susceptible de se poser à terme.

Les Directeurs proposent au Conseil Exécutif :

- Que la grille du CNIV soit appliquée à l'outil de relevé d'offres chez les cavistes au niveau national pour 2015 (le champ de l'étude qui concerne l'intégralité de l'offre 'Vins' chez les cavistes justifie la proposition d'application de la grille CNIV),
- De mettre en place un groupe de travail en vue de réviser, à partir de 2016, les grilles de répartition budgétaire appliquées au financement des outils économiques. L'idée serait de définir les univers mutualisés et partagés (actuellement financés à part virile), et de proposer des règles de financement pour chacun.

Après ce premier travail s'il est lancé par le Conseil Exécutif, les Directeurs lui proposent de travailler avec FranceAgriMer, dans le cadre du suivi économique, sur la question des passagers clandestins :

- André Barlier, Directeur du service 'Marchés, Etudes et Prospective' à FranceAgriMer, pourrait être invité à une réunion des Directeurs,
- Un engagement (par exemple, sous forme de convention) pourra être proposé à FranceAgriMer qui pourrait porter notamment sur la communication des données disponibles en fonction de la participation ou non des professionnels concernés.

Ce travail nécessitera également que le CNIV s'interroge sur sa propre communication des données économiques.

#### **4. Effets de la disparition du fonds viticole**

Le Ministre a annoncé à la rentrée de septembre la disparition, en 2015, des fonds de soutien public spécifique à l'agriculture, en termes de promotion notamment, à l'exception des financements dédiés aux filières spécifiques ou à la gestion de crise.

Cette annonce s'est traduite par la disparition pure et simple du fonds viticole. Ce budget dédié à la filière finançait de la Recherche et Développement et de la Promotion.

##### *Recherche et Développement*

Une réunion a eu lieu le 8 avril à FranceAgriMer qui a permis de présenter les projets financés en 2015 et les nouvelles règles de financement (CASDAR). Le budget global est de 17, 4 millions d'euros, sachant que les projets déposés pour la viticulture représentent une demande de financement de l'ordre de 7, 4 millions d'euros. En revanche, l'enveloppe disponible par filière n'est pas encore connue puisque l'arbitrage budgétaire n'a pas encore eu lieu.

Pendant cette réunion, il a été rappelé que le principe du Fonds viticole était de financer avant tout des projets soutenus par les professionnels avec un réel engagement financier de leur part. Ce principe disparaît et le choix est fait de favoriser plutôt des projets avec un taux d'aide public élevé. Les professionnels l'ont regretté et auraient préféré un engagement de l'Etat prioritairement sur les mêmes projets qu'eux.

Le travail important a réalisé aujourd'hui est de définir les priorités professionnelles pour l'année 2016.

Concernant de la gouvernance, si les décisions sont prises au niveau de la sphère 'Administrations/FranceAgriMer/Casdar', le groupe de travail présidé par Xavier de Volontat et issu du Conseil Spécialisé est maintenu.

Il y aura lieu de s'assurer que les professionnels gardent un rôle réel dans les orientations choisies.

### *Promotion*

La promotion se divisait entre des actions d'entraînement général fondées sur la 'Valeur Ajoutée France' financées à 100% par des fonds publics et des cofinancements interprofessionnels sur des actions de promotion en Europe.

La non reconduction du Fonds Viticole questionne la stratégie collective de la filière quant à la poursuite, la définition et les principes de sa stratégie en matière d'actions collectives.

Ainsi, les Directeurs proposent au Conseil Exécutif qu'un travail de réflexion soit lancé sur l'opportunité de réfléchir à une nouvelle stratégie collective portée par les Interprofessions.

Ce travail aurait vocation à s'inscrire en amont de toute réflexion sur la définition et le contenu des actions de promotion éventuelles.

Une ligne budgétaire pour cette mission est prévue dans le budget 2015 du CNIV tel qu'il a été voté en Assemblée Générale.

### **5. Point contentieux**

Il est rappelé aux Directeurs la décision prise lors de la dernière réunion du Conseil Exécutif, le 12 mars dernier, consistant :

- D'une part, à valider la réalisation de deux notes par les Conseils du CNIV, une générale sur les contentieux en cours et l'autre sur la capacité de contrôle des délais de paiement par les administrations.
- D'autre part, à admettre le principe d'une intervention du CNIV dans les contentieux des comités dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir un effet sur l'ensemble des Interprofessions.

Les contentieux se divisent actuellement entre ceux concernant les délais de paiement et ceux, généraux, relatifs au paiement des cotisations professionnelles.

#### *Délais de paiement*

Le CNIV, conformément à la décision du Conseil Exécutif, va intervenir dans le cadre d'un contentieux porté par une Interprofession et présenté en séance, qui conteste le refus d'extension d'une disposition relative aux délais de paiement, sur le fondement de l'excès de pouvoir.

En parallèle, une note est en cours de rédaction par les Conseils du CNIV sur le contrôle possible des administrations sur les délais de paiement dérogatoires décidés par les professionnels, dans le cadre de la procédure d'extension.

### *Cotisations Volontaires Obligatoires*

Les écritures disponibles des contentieux en cours des Interprofessions ont été étudiées par le CNIV de façon à réunir les différentes questions à poser dans le cadre de la note générale réalisée par ses Conseils. Elles seront présentées et proposées à la validation du Conseil Exécutif, en séance.

Les Directeurs proposent que soient présentées au Conseil Exécutif ces différentes interrogations pour validation.

## **6. Extension des Accords Interprofessionnels**

L'administration centrale du ministère chargé de l'agriculture, de l'alimentation, de l'agroalimentaire et de la forêt a connu une évolution récente qui a vu notamment la DGPAAT devenir la Direction Générale de la performance économique et environnementale des entreprises.

Les Directeurs proposent d'attendre la publication des nominations avant de mettre en place les contacts utiles et d'inviter les personnes référentes dans les réunions du CNIV.

\*\*\*\*\*